

Une cinquième branche pour la sécurité sociale : l'autonomie des personnes un enjeu de société

*Aujourd'hui, le vieillissement de la population ainsi qu'une nécessaire prise en charge des personnes handicapées amène le gouvernement à **repenser le mode de financement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**. C'est de notre avenir dont il est question aujourd'hui et de choix de société sur lequel nous, citoyens, pouvons avoir notre mot à dire.*

Les fondements de la protection sociale « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins »

Depuis la seconde guerre mondiale, **la protection sociale recouvre l'ensemble des systèmes qui ont pour finalité de protéger tout un chacun des conséquences financières des aléas de la vie** ... Ce système est fondé sur la solidarité nationale et intergénérationnelle.

En pratique

Au sein de ce système de protection sociale se distingue celui de la sécurité sociale qui couvre principalement quatre grands types de risques qui forment les quatre branches de la sécurité sociale :

- la branche santé « MALADIE »,
- la branche « ACCIDENTS DU TRAVAIL et MALADIE PROFESSIONNELLE »,
- la branche « VIEILLESSE » (retraite),
- la branche « FAMILLE » (allocations familiales, aide jeunes enfants, parent isolé...).

Avec Alertes exigez :

* La prise en charge de ce cinquième risque par la sécurité sociale.
Aujourd'hui notre système de redistribution et de solidarité est mis en péril par le gouvernement actuel qui parle de système assurantiel individualisé, au lieu d'intégrer sa prise en charge dans le système de sécurité sociale.

* La mise en place d'un droit universel de compensation des besoins d'aide à l'autonomie sans distinction d'âge, de handicap, ou de pathologie sur les bases d'un plan personnalisé de compensation.

Une loi est prévue pour janvier 2009 : nous pouvons encore agir.

Intervenez auprès de vos élus, Participez aux actions à venir, Rejoignez ALERTES

BULLETIN D'ADHESION 2008

Association ALERTES - La Grange du Château, 8 rue du Château - 38320 EYBENS

Madame, Monsieur,

Fonction

Tél Fax E-mail.....

Adresse

Code postal Ville

Je joins à mon bulletin d'adhésion la somme de :10 euro (adhésion individuelle), 30 euro (adhésion de mon association), 75 euro (adhésion de soutien), chèque à l'ordre d' Association ALERTES

Date et Signature :